

Assistante à domicile

Ingrid Boisset, une Montgeardine, a décidé de se lancer dans l'assistance à domicile. Elle a exploré plusieurs aspects de l'aide sociale avant de confirmer sa vocation.

Elle a donc décidé de proposer ses services, en indépendante, via le Chèque emploi service universel – connu sous l'appellation Cesu –.

Pour Ingrid Boisset, la culture, les arts et les loisirs ont des effets bénéfiques sur la santé. « L'isolement et la solitude peuvent être dévastateurs », remarque la nouvelle assistante à domicile qui a donc décidé d'utiliser la culture comme élément d'échange avec les personnes qu'elle accompagne.

Pour la contacter:
Rendez-vous sur la page Facebook « Les instants d'Ingrid ».
Contacts par mail à lesinstantsdingrid@gmail.com ou par téléphone au 07 61 69 89 41.

Tiers lieux

Les tiers lieux sont des espaces équipés en numérique proposant des activités et services regroupés. Ils aident à une meilleure qualité de vie en évitant aux personnes de rester bloquer dans les encombrements plusieurs fois par semaine et donc réduire les gaz à effet de serre.
Ils vont aussi développer l'emploi local, en permettant à chacun de pouvoir travailler depuis sa commune, à terme cela relancera la consommation à échelle locale.
Il existe des tiers lieux à Nailloux dans l'espace de l'ancienne bibliothèque.

Maison du Service Au Public (MSAP)

PERMANENCE MISSION LOCALE :

La mission locale s'adresse au jeunes de 18 à 25 ans. Elle aide et soutient sur plusieurs thèmes: l'emploi, la formation, le logement..



Permanences :
Le lundi de 9h à 17h à la Maison Du Service Au Public (MSAP) à Nailloux (Mairie).

PERMANENCE DES IMPOTS:

Vous avez besoin d' aide pour la déclaration d'impôt ou une mise a jour de vos données?



A partir de septembre, le mercredi de 12h à 17h (sans rdv) à la MSAP, vous pourrez trouver l'aide dont vous avez besoin.

Journée citoyenne

Le samedi 29 juin 2019 a eu lieu la journée citoyenne initialement prévue fin mai qui a été reportée à cette date en raison de la pluie. Dès 7h45 les 22 participants se sont répartis en équipe afin de réaliser les peintures suivantes:
-La statue de la Vierge
-Les portes du cimetière et la grille garde fou avoisinante
-la porte du nouveau local technique près du cimetière

Ont été effectuées également le nettoyage des vitres de la halle et celui du mur du jardin public. Les joints des briques et la peinture de la croix centrale du cimetière ont aussi fait peau neuve. Tout ces travaux se sont déroulés dans une ambiance bon enfant, sous un soleil de plomb malgré l'heure matinale. La tâche accomplie, vers 11h30, les participants se sont regroupés autour de l'apéritif et le repas convivial et sympathique qui s'en est suivi, offert par l'Amicale Culturelle à l'ombre des arbres du jardin public.

Mme le Maire, son conseil municipal et l'Amicale Culturelle remercient l'ensemble des bénévoles qui ont oeuvré à cette entreprise collective et citoyenne.

Agenda

Tournoi de pétanque: le 6 juillet

Tournoi de pétanque: le 26 juillet

Labours: le 21 septembre

Auberge espagnole: le 13 juillet

Fête locale: le 16,17, 18 aout

Tournoi de pétanque: le 28 septembre

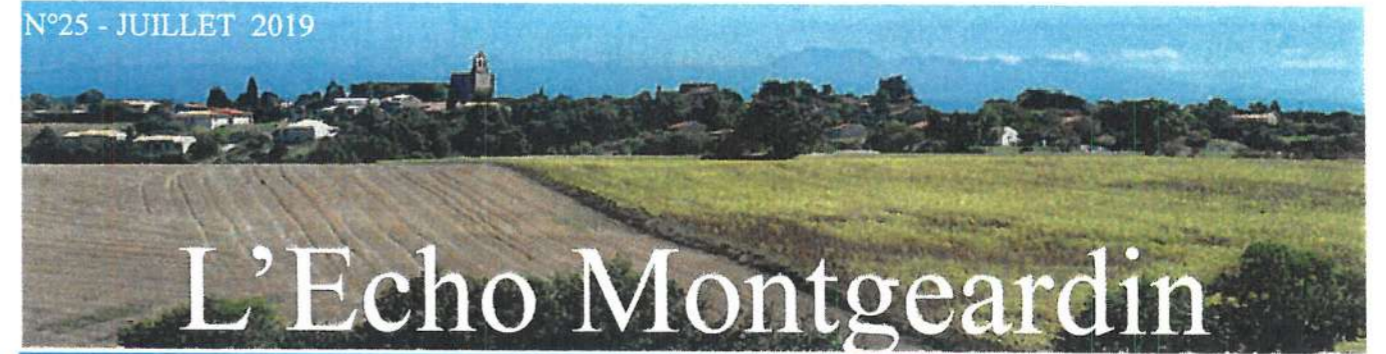
Visite aux flambeaux par l'office du tourisme: le 15 juillet

Festival JGN :le 23,24,25 aout

Cérémonie commémorative: le 11 novembre

Repas des chasseurs: le 8 septembre

N°25 - JUILLET 2019



L'Echo Montgeardin

Le bulletin municipal des Montgeardins

En raison des congés annuels, la mairie sera fermée du 15 juillet au 29 juillet inclus.
Aucun dossier d'urbanisme ne pourra être déposé du 15 juillet au 02 aout inclus.

Plan Climat Air-Énergie Territorial (PCAET)

La communauté de commune Terre Du Lauragais et le PETER du Pays Lauragais travaillent sur le Plan Climat Air-Energie Territorial. Dans ce cadre, un plan d'action a été élaboré qui est une réponse locale aux enjeux globaux du changement climatique. Il a pour objectif d'anticiper la facture énergétique et d'enclencher un changement de modèle économique et sociétal permettant globalement de préserver les ressources.

Il a aussi pour objectif d'anticiper les effets de l'évolution du climat et de s'en prémunir.

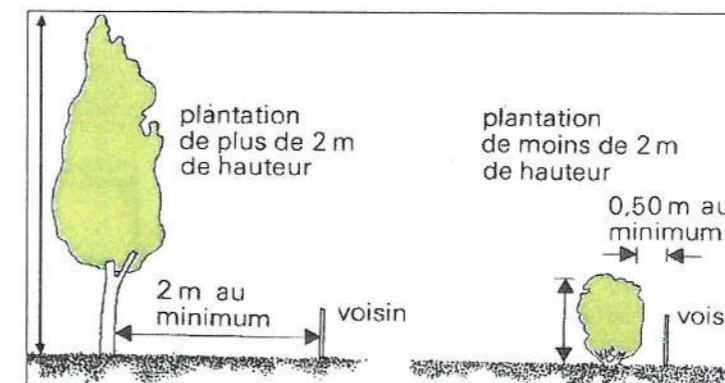
Une première phase de diagnostic a été finalisée pour notre territoire et un plan d'action a été élaboré à 6 ans.

Ce plan d'action a plusieurs finalités: une économie responsable, le développement de l'agriculture du futur, une facture énergétique maîtrisée, une production d'énergie et des déplacements bas carbone...

Si vous êtes intéressé par cet article vous pouvez trouver les détails sur le site du PETER : <http://www.payslauragais.com/>

Les arbres mitoyens

Les plantations séparatives sont soumises à une règle:



Rappelez vous que:

-Vous êtes responsable de la taille des haies mitoyennes.

-Si vous plantez un arbre, les dégâts causés par les racines ou les branches seront sous votre responsabilité.

Dans ce numéro :

- Fermeture mairie
- Plan Climat-Air Territorial (PCAET) ①
- Les arbres mitoyens
- Nos animaux ②
- Les déchets: une affaire commune
- Sécurité publique ③
- Assistante à domicile
- Mission locale ④
- Agenda 2019

Mairie de Montgeard

35 rue de la Bastide
31560 Montgeard

Tel : 05.61.81.34.74

contact@mairiedemontgeard.com

HORAIRES

Lundi, Mardi, Mercredi,
Jeudi
De 10h à 12h

Vendredi
De 16h à 18h



Nos animaux

Montgeard est un village fleuri grâce à de nombreux habitants et à la participation active de bénévoles sur le patrimoine communal. Cependant, certaines maladroites et incivilités peuvent dégrader les rues de notre village.

Au sujet de vos animaux :

Nous tenons à rappeler que tout les propriétaires ou possesseurs de chiens sont tenu de ramasser les déjections de leur animal. Les infractions à cette loi sont passibles de 38 € d'amende et jusqu'à 150€ en cas de récidive.

Les chiens de première et deuxième catégorie doivent être signalés en mairie. Sur la voie publique, ils doivent être tenus en laisse et avoir une muselière. Les possesseurs de ces chiens doivent avoir un permis de détention

ATTENTION: Les animaux errants (chiens, chats) peuvent être capturés et confiés à la SCAPA. Pour éviter cela, ne sortez pas votre chien sans laisse ni surveillance.

Le règlement sanitaire précise qu'il est **interdit de jeter ou de déposer des graines ou de la nourriture** en tous lieux publics (également les voies privées, cours, et parties d'immeuble) pour attirer les animaux errants, sauvages ou redevenus tels, notamment les chats ou les pigeons.



Les déchets: une affaire commune

Interdiction de dépôt sauvage d'encombrants tel que meubles, ferrailles, bois et autres) sous peine d'amendes -150€ dépôt près des containers- et de poursuites.

Les sacs hermétiques sont réservés aux containers verts. Les containers jaunes, réservés au tri sélectif, ne doivent pas contenir de sacs hermétiques.

Nous vous prions également de ne rien jeter dans les égouts, notamment des déchets qui se solidifient.

Déchetterie de Montgeard:

D11, 31560 Montgeard
05 62 18 31 22

A partir de septembre 2019, la déchetterie sera ouverte les mardis, mercredis, vendredis, et samedis de 9h à 12h et de 14h à 18h.

ORDURE MENAGERES

Il est interdit de déposer:
Les bouteilles de gaz, les produits chimiques, cendres et braises y compris les encombrants, végétaux et gravats.
Il doivent être déposés en déchetterie par vos soins. Merci d'utiliser des sacs hermétiques.



RECUP'VERRE

Merci d'enlever les bouchons et les capsules.
Les pots de fleurs, assiettes, miroir et ampoules ne sont pas les bienvenus.

TRI SELECTIF

Ici, il vous faut mettre les bouteilles et flacons en plastiques, les briques alimentaires et cartonnets, les journaux et prospectus, et les déchets tel que boîte de conserves, canettes etc..

Il ne faut pas utiliser de sacs hermétiques.



Le coin poubelle de la place des tilleuls a changé de place. Il est maintenant le long du nouveau mur du cimetière sur la RD25.

Sécurité publique

Stationnement :

Le code de la route prévoit une réglementation pour le stationnement qui en cas d'infraction peut être sanctionné d'une amende de 35 euros et/ou d'une mise en fourrière de son véhicule. Les véhicules garés doivent être le moins gênant possible, pour la circulation mais aussi les piétons. Il est donc interdit de se garer sur les trottoirs. Aucun emplacement devant une habitation n'est réservé.

Feu :

Saviez vous que tout feu est interdit?

En raison de la gêne induite par la fumée, les risques d'incendie, mais également par la production de nombreux polluants toxiques pour l'homme et l'environnement, le brulage à l'air libre est interdit.

Les brulages de déchets végétaux viennent se rajouter à cette interdiction de la loi de 1975 sur les feux.



Travaux :

Vous souhaitez faire des travaux? N'oubliez pas de les déclarer en mairie!

Même si les travaux ne nécessitent pas un permis de construire, ils doivent faire l'objet d'une déclaration préalable en mairie, notamment pour les cas suivants:

- ⇒ Une construction nouvelle (type garage/abri de jardin) ou sur une construction existante ayant pour résultat la création d'une surface de plancher
- ⇒ Les clôtures
- ⇒ La construction d'une piscine
- ⇒ Les modifications extérieures, les ravalements
- ⇒ La réalisation de division foncière

Insectes :

Avec l'été et la chaleur, les abeilles sortent et font leurs nids. Si vous rencontrez un problème avec un essaim d'abeilles voici quelques contacts pour vous aider :

Le syndicat des Apiculteurs :
07.87.54.02.35

TRAN VAN BIEN (week-ends) : 06.26.25.35.74
Montgeard.

Les pompiers ne se déplaceront que pour un danger **immédiat et vital**.



Moustique tigre : le devoir de tous

Il faut savoir que les œufs éclosent au contact de l'eau et au bout de six jours, ils deviennent des moustiques adultes et piqueurs. Pour remédier à ce phénomène grave, vous pouvez suivre ces quelques indications:

Faciliter l'écoulements des eaux

Videz une fois par semaine les réceptacles pour éviter les eaux stagnantes.

Rangez à l'abri de la pluie les outils pouvant recevoir de l'eau. (brouettes, poubelles, arrosoirs...)

Entretenez les bassins

Couvrez de façon hermétique les récupérateurs d'eaux.



Jetez les conserves et déchets de chantier

Renseignez vous en mairie !